

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



Date de convocation :	18 janvier 2013	Nombre de conseillers
Date d'affichage de la convocation :	18 janvier 2013	communautaires
		En exercice: 67
		Présents : 63
		Votants : 64

Séance du 28 janvier 2013

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le lundi vingt huit janvier deux mille treize à dix neuf heures, dans les salons de l'hôtel de ville de Joigny, sous la présidence de Monsieur Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS : Monsieur Jean-Michel ROCHEFORT, Monsieur Michel KOZEL, Monsieur Patrick ROY (suppléant), Monsieur Benoit COPPIN, Madame Catherine LOUBAT, Madame Martine LECESTRE (suppléante), Monsieur Laurent RIOTTE, Madame Catherine DECUYPER, Madame Raymonde ALLOUIS, Madame Jacqueline LEFEBVRE (suppléante), Monsieur Patrick LEMAISTRE, Monsieur Bernard GUINOT, Monsieur Roland VANHOVE (suppléant), Monsieur Ludwig GRAS (suppléant), Madame Françoise DUPUIS, Madame Maryse VAUDRON (suppléante), Monsieur Lucien JEAN-BAPTISTE, Monsieur Pascal JACQUEMARD, Monsieur Bernard QUINOT, Monsieur Rémi BICHEBOIS, Monsieur Christian ROTILIO, Monsieur Christian MORESK, Monsieur Guy DUCHENNE, Monsieur Jean-Pierre ROUSSEAU, Monsieur Gérard VERGNAUD, Monsieur René BOUSSIN, Monsieur Joël VALTAT, Monsieur Claude PERREAU (suppléant), Madame Odile DUFOUR, Monsieur Patrice CHASSERY, Monsieur Olivier CENDRE, Monsieur Bernard MORAIN, Madame Frédérique COLAS, Monsieur Mohamed BELKAID (suppléant), Monsieur Maurice COLAS, Monsieur Yann CHANDIVERT, Madame Manuelle MOINE, Madame Paule-Hélène BORDERIEUX, Monsieur Thierry LEAU, Monsieur Laurent CHAT, Madame Gisèle DUMONT, Monsieur Daniel HURE, Monsieur Jean-Pierre VIGNOT, Monsieur Lionel BOUTIN, Monsieur Gilles BONNIN, Madame Isabelle NEVEU, Monsieur Jean-Pierre BAUSSART, Madame Valérie BRUSIN, Monsieur Louis BOUCHERON, Monsieur Jean-Claude VERGNAUD, Monsieur Hubert VIGé, Madame Catherine PICHON, Monsieur Jean-Claude DIDOUT, Madame Viviane MUTTI, Monsieur Albert PAIS, Monsieur Bernard REBESCHE, Monsieur Lucien CARRON, Monsieur Gilles-Maxime POIBLANC, Madame Maryse BELLIAU PINTA, Monsieur Joël LANDY, Madame Agnès BLANCARD, Monsieur Jean-François RAVSEIJ

ETAIENT EXCUSES :

Monsieur Claude GRUET, suppléé par M. Patrick ROY
Monsieur Philippe MAUNY, suppléé par Mme Martine LECESTRE
Monsieur Yannick VILLAIN, suppléé par M. Roland VANHOVE
Monsieur Claude FRACHET, suppléé par M. Ludwig GRAS
Monsieur Yves ROY, suppléé par Mme Maryse VAUDRON
Monsieur Lionel PERREAU, suppléé par M. Claude PERREAU
Monsieur Yves GENTY suppléé par M. Mohamed BELKAID
Monsieur Michel THIAVILLE, a donné pouvoir à M. Jean-François RAVSEIJ
Monsieur Jean-Claude GRELARDON
Madame Eliette ITALIANO
Madame Régine PONCHON

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Frédérique COLAS

OBJET : Zone d'activités de Béon : convention particulière de financement n°3

OBJET : Zone d'activités de Béon : convention particulière de financement n°3

Vu la délibération n°38/2009 du 8 juin 2009, portant sur la gestion du foncier communautaire par la SAFER

Vu la convention générale de mise en réserves de terres compensatoires et de prestation de services conclue avec la SAFER de Bourgogne le 12 novembre 2009,

Considérant que la Safer Bourgogne Franche-Comté a récemment acquis des terres agricoles supplémentaires, en application de la convention-cadre conclue en 2010.

Considérant la proposition de financer ces acquisitions afin qu'elles soient placées en réserve pour le compte de la CCJ.

Considérant que 7,76 hectares sont compris dans le périmètre de la zone et de la servitude d'inconstructibilité (canalisation de gaz) : conformément à ce qui a été pratiqué lors des premières acquisitions, le prix de cession a été fixé à 1,5 € / m² ;

Considérant que 5, 24 hectares ont été acquis en dehors de la zone, sur les communes de Béon et Chamvres, afin de proposer des échanges aux propriétaires concernés. Les prix de cession varient entre 0,15 et 0,35 €/m² selon la nature des terres.

Considérant qu'à ces prix de cession s'ajoutent les indemnités des exploitants, les frais d'acquisition, les honoraires de la Safer, les frais de stockage.

Considérant que le montant global pour la mise en réserve de ces parcelles s'élève à 176 664 €,

Considérant l'avis favorable des membres du bureau communautaire réuni le 18 janvier 2013,

Vu l'exposé du Président,

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
Par
POUR : 59 voix
CONTRE : 4 voix
ABSTENTION : 1 voix

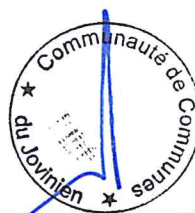
autorise le Président ou son délégué à conclure la convention de financement n°3 proposée par la SAFER de Bourgogne,

autorise le Président ou son délégué à acquitter les indemnités d'éviction au propriétaire exploitant,

autorise le Président ou son délégué à solliciter les subventions afférentes à l'opération, rattachable au Contrat de Redynamisation de Site de Défense (CRSD) du 11 février 2011,

prend acte de ce que la SAFER ne pourra procéder à aucune cession, aliénation ou échange des terres objets de la convention, sans recueillir le consentement exprès et préalable de la CCJ.

Pour copie conforme,
Le Président,
Nicolas SORET



Date de réception
par la Préfecture : 08 FEV. 2013

date de publication : 08 FEV. 2013



